

## LA LETTRE DE LA DSDEN 31

*La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1<sup>er</sup> degré.*

*Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.*

*(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).*

*En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...*

**A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement**

### SOMMAIRE :

- **Edito par Monsieur le directeur académique**
- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
  - ✓ **Gestion de crise**
  - ✓ **Affectation des élèves dans les collèges publics de Haute-Garonne rentrée 2022**
- **Gestion des personnels**
  - ✓ **Pass éducation 2022**
- **Le numérique au service des directeurs**
  - ✓ **Installer sa messagerie sur Thunderbird**
  - ✓ **Quelle classe virtuelle pour quel usage ?**
- **Pédagogie et partenariat**
  - ✓ **Semaine de la Presse et des médias édition 2022**

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

## **Edito par Monsieur le Directeur académique**

*Mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs les enseignants,*

*Je profite de cette première lettre de l'année 2022 pour vous souhaiter, malgré le contexte sanitaire, tous mes vœux de réussite tant sur le plan professionnel que personnel.*

*Je vous remercie également pour votre engagement sans faille auprès de nos élèves.*

*Belle et heureuse année 2022*

**Mathieu SIEYE**

Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

## Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole sanitaire **de niveau 3** s'applique à l'ensemble des départements.

- Le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire dans les espaces clos et en extérieur.
- Lorsqu'un enseignant est absent et dans l'attente de son remplacement, le non brassage entre classe doit être respecté, les élèves ne peuvent donc être répartis dans les autres classes.
- Il est très fortement recommandé de prioriser les activités physiques et sportives en extérieur. Lorsque la pratique en extérieur est impossible, des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et les règles de distanciation doivent être privilégiées.
- Les moments de convivialité entre élèves et personnels ou entre personnels sont prohibés.
- Les réunions doivent de manière prioritaire être organisées à distance. Si une telle organisation n'est pas possible, elles peuvent se tenir dans l'école dans le strict respect des gestes barrière.
- Les élèves en situation de handicap dans le premier degré, bénéficiant de dispositifs inclusifs (ULIS, UEE...) suivent tous les enseignements avec le même groupe d'élèves (soit dans leur classe d'inscription, soit dans le dispositif en fonction de leurs besoins spécifiques), il en est de même pour les élèves d'UPE2A.
- Il est vivement recommandé de reporter les sorties scolaires comportant des activités en espace clos (théâtre, musée, cinéma ...), celles se déroulant à l'air libre (promenade en forêt, course d'orientation ...) peuvent naturellement être maintenues. S'agissant des voyages scolaires, il est également conseillé de les reporter dans la mesure du possible.

⇒ [Mise à jour FAQ du 02-01-2021](#)

### Contact tracing

- L'école détermine les cas contact, à partir du cas positif qui lui est signalé. Si nécessaire demande conseil à la cellule santé. **(Le tableau F19 n'est plus à renseigner)**
- L'école informe les parents des élèves cas contact de la conduite à tenir, en leur adressant le courrier type (qui sert de justificatif d'absence pour l'employeur)
- L'école envoie un mail à la cellule santé ([cellule-sante@ac-toulouse.fr](mailto:cellule-sante@ac-toulouse.fr)) en indiquant le nom, prénom et classe du cas positif, sa fonction s'il s'agit d'un personnel, la date du test, ainsi que le nombre de ses cas contact.

La cellule santé est joignable par mail ou téléphone **05 36 25 82 63**, de 8H à 18H.

Les astreintes continuent à être assurées le week-end par un médecin (joignable uniquement à partir du mail de la cellule)

⇒ [Protocole de contact-tracing](#)

⇒ [Courrier aux parents](#)

⇒ [Attestation sur l'honneur J+2](#)

⇒ [Attestation sur l'honneur J+4](#)

## Fonctionnement de l'école

- **Gestion de crise**

Afin de répondre le plus efficacement possible au contexte sanitaire, le directeur académique a pris les mesures suivantes :

1. Toutes les formations, exceptée la FID, sont suspendues pour l'ensemble des personnels.  
NB : Compte tenu du contexte, les nouveaux directeurs auront le choix de participer ou de ne pas participer à cette formation initiale (tout en laissant leur classe aux M2 alternants qui dans le cadre de leur module universitaire doivent effectuer ce stage massés).
2. Tous les enseignants, quelle que soit leur fonction, sont repositionnés pour gérer au mieux la situation sanitaire.  
TRFC pour la formation CAPPEI, CPC, CPD, maître E et G, ERVS, coordonnateurs REP ainsi que les MMS verront leur emploi du temps et leurs missions modifiés pour répondre aux besoins et permettre à tous les élèves d'être accueillis dans leur école et dans les meilleures conditions.
3. Des contractuels continuent d'être recrutés pour soulager la brigade de remplacement.

- **Affectation des élèves dans les collèges publics de Haute-Garonne rentrée 2022**

La procédure d'affectation en 6<sup>ème</sup> est dématérialisée via l'application AFFELNET 6<sup>ème</sup>. Cette procédure est obligatoire pour tous les élèves entrant en 6<sup>ème</sup> dans un collège public à la rentrée 2022.

CALENDRIER		
<u>Tâches de la directrice/ du directeur</u>	<u>Date de début</u>	<u>Date de fin</u>
Mise à jour BE1D-ONDE		11 février 2022
Diffusion de la lettre d'information aux familles	7 mars 2022	
Edition, remise aux familles et retour du volet 1	7 mars 2022	24 mars 2022

<b>Saisie des modifications sur AFFELNET au regard des justificatifs de domicile fournis</b>	<b>8 mars 2022</b>	<b>28 mars 2022</b>
<b>Edition et remise aux familles du volet 2</b>	<b>1<sup>er</sup> avril 2022</b>	
<b>Retour du volet 2 complété et des justificatifs si demande de dérogation</b>	<b>4 avril 2022</b>	<b>20 avril 2022</b>
<b>Saisie des vœux des familles et des décisions de passage sur AFFELNET et remise des accusés de réception si demande de dérogation (ne pas oublier la validation)</b>	<b>20 avril 2022</b>	<b>11 mai 2022</b>
<b>Transmission des volet 1, volet 2 et des justificatifs à l'IEN de circonscription</b>	<b>9 mai 2022</b>	<b>25 mai 2022</b>

**N.B.** : Si un élève n'apparaît pas dans AFFELNET, informer la DAEPS par courriel :

[daeps.affect6@ac-toulouse.fr](mailto:daeps.affect6@ac-toulouse.fr)

La note, la notice départementale et les annexes sont disponibles [ici](#)

**Attention : ce lien sera actif jusqu'au 04 février 2022.**

**Il faudra donc télécharger les documents avant cette date.**

## Gestion des personnels

- **Pass éducation 2022**

Le Pass Éducation permet **d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux.**

**Le nouveau Pass Éducation 2022 est valable pour les années civiles 2022, 2023 et 2024. Il prend effet au 1er janvier 2022.**

Il est attribué à **tous les personnels rémunérés par l'Éducation nationale** - stagiaires, titulaires ou contractuels - **exerçant de manière effective en école, collège, lycée publics et privés sous contrat**, c'est-à-dire les professeurs, les personnels de direction, d'éducation, les personnels administratifs, sociaux et de santé, les personnels d'orientation, AESH, etc. La distribution du nouveau Pass Éducation intervient **à partir du 3 janvier 2022.**

Le Pass Éducation est distribué par les directeurs d'école, il sera récupéré au niveau de la circonscription.

## Le numérique au service des directeurs

- **Installer sa messagerie sur Thunderbird comme à l'école**

⇒ [Tutoriel par le groupe Educnum31](#)

- **Quelle classe virtuelle pour quel usage ?**

⇒ [Tutoriel par le groupe Educnum31](#)



Et beaucoup d'autres idées sur le [site Educnum31](#)

## Pédagogie et partenariat

- **Semaine de la presse et des médias édition 2022**



La 33<sup>ème</sup> édition de la semaine de la presse et des médias dans l'école, dont le thème est « **s'informer pour mieux comprendre le monde** », aura lieu du **21 au 26 mars 2022**.

Cette opération organisée par le **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)** a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à : comprendre le système des médias, former leur jugement critique, développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen.

**Être inscrit à la semaine de la presse c'est:**

- Recevoir les journaux et magazines réservés
- Recevoir le dossier pédagogique et les deux affiches de la Semaine de la presse
- Bénéficier de l'accès gratuit aux ressources numériques des médias partenaires
- Être informé des événements et rencontres organisés autour de cette semaine

**Inscription du mardi 4 janvier jusqu'au samedi 5 février 2022 (minuit) : ici**

⇒ [Le site du CLEMI national](#)

⇒ [Le site du CLEMI de l'académie](#)

**Contact :**

[directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr](mailto:directeurshautegegaronne@ac-toulouse.fr)

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36